Le bailleur

_____

_____

_____

Le ou les locataires

_____

_____

_____

À _____, le _____

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : mise en demeure de payer les loyers impayés

Madame, Monsieur,

Malgré ma relance du _____, les sommes suivantes restent impayées pour le logement situé _____ :

Période	Loyer et charges dus	Payé	Reste dû
_____	_____ €	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €	_____ €
Total restant dû			_____ **€**

Par la présente, je vous mets en demeure de me régler la somme de _____ € dans un délai de _____ jours à compter de la réception de cette lettre.

À défaut, je me verrai contraint(e) d'engager une procédure de recouvrement, en commençant par la délivrance d'un commandement de payer par un commissaire de justice, conformément à la clause résolutoire du bail.

Le cas échéant, une copie de ce courrier est adressée à votre garant, _____.

Je vous prie d'agréer, _____, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

La mise en demeure n'est pas obligatoire avant le commandement de payer, mais elle laisse une trace et ouvre souvent une solution amiable. Après le commandement de payer, le bail peut être résilié de plein droit au bout de six semaines s'il reste infructueux (loi du 6 juillet 1989, art. 24). Le garant doit être informé dans les quinze jours du commandement. Modèle gratuit Ancra Immo (ancra-immo.fr), à jour au 21 novembre 2026. Information générale : en cas de doute, ADIL de votre département (conseil gratuit) ou avocat.